Communiqué de presse
31 mai 2016

ENGIE et la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole signent la première convention « passeport rénovation énergétique »

ENGIE et la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole confirment leur engagement en faveur des économies d'énergie pour les particuliers à travers le déploiement du programme expérimental « passeport rénovation énergétique ».

Lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2016 à Paris, Isabelle Kocher, Directeur Général d'ENGIE, et Gaël Perdriau, Maire de Saint-Etienne, Président de Saint-Etienne Métropole, ont signé la première convention « passeport rénovation énergétique » de France. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la convention signée en novembre dernier entre l'Etat français et ENGIE pour expérimenter sur 10 territoires TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) le passeport énergétique. L'objectif est d'inciter les ménages français à engager des travaux de rénovation dans leur logement, en les accompagnant pour faire face à la complexité du sujet et à l'ampleur des budgets en jeu.

La Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole est la première collectivité en France à signer une convention « passeport rénovation énergétique ». Cela illustre la démarche volontariste de l'agglomération stéphanoise pour accompagner les particuliers propriétaires dans leurs projets de maîtrise de l'énergie.

ENGIE, promoteur du « passeport rénovation énergétique », s'est engagé sur le financement de 1 000 passeports sur l'ensemble des TEPCV du programme, qui entreront dans le cadre des certificats d'économies d'énergie[1] (CEE). Gratuits pour les ménages, les passeports seront réalisés par des entreprises certifiées ou qualifiées « RGE offre globale de rénovation », « RGE Ecoartisans » ou encore « RGE Pros de la Performance énergétique ». Ainsi, le programme « passeport rénovation énergétique » participera sur les territoires à une dynamique positive de qualification des professionnels du bâtiment et au développement d'un gisement d'activité économique offert par la transition énergétique.

Le passeport a pour objectif d'encourager les projets de rénovation énergétique en éclairant les ménages sur le choix des travaux à réaliser.

---

[1] Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) a été créé en 2005 par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles).

Il comporte trois volets :

- une évaluation thermique approfondie du logement ;
- des préconisations personnalisées de travaux, assorties d'informations sur les aides et financements possibles, avec estimation des économies d'énergie et des investissements nécessaires. Parmi les préconisations, un scénario compatible « Bâtiment Basse Consommation (BBC) rénovation[2] » sera systématiquement évalué ;
- la présentation détaillée et explicative, aux ménages, des scénarios de travaux.

Pilote du programme et garant de son fonctionnement pendant la durée de la convention, ENGIE s'appuiera sur la plateforme de la rénovation mise en place avec Saint-Etienne Métropole pour le suivi et l'accompagnement des ménages.

Cette première signature, avec la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, sera suivie des signatures avec les autres TEPCV engagés dans le programme expérimental « passeport rénovation énergétique » dans les prochaines semaines.

À propos d'ENGIE

ENGIE inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers (électricité, gaz naturel, services à l'énergie) pour relever les grands enjeux de la transition énergétique vers une économie sobre en carbone : l'accès à une énergie durable, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et l'utilisation raisonnée des ressources. Le Groupe développe des solutions performantes et innovantes pour les particuliers, les villes et les entreprises en s'appuyant notamment sur son expertise dans quatre secteurs clés : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le gaz naturel liquéfié et les technologies numériques. ENGIE compte 154 950 collaborateurs dans le monde pour un chiffre d'affaires en 2015 de 69,9 milliards d'euros. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices internationaux : CAC 40, BEL 20, DJ Euro Stoxx 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe, DJSI World, DJSI Europe et Euronext Vigeo (Eurozone 120, Europe 120 et France 20).

A propos de Saint-Etienne Métropole

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, Saint-Étienne Métropole s'est engagée dans un Plan Climat Energie territorial (PCET) dont l'une des actions emblématiques est le programme d'actions « territoire à énergie positive » (TEPOS), porté avec le Parc Naturel Régional du Pilat. Les politiques publiques de l'Agglomération, en matière de déplacement, d'habitat, de développement économique, ou de gestion des déchets, concourent ainsi à la réduction de la consommation d'énergie et au développement de la production d'énergie renouvelable. Saint-Étienne Métropole entend, par cette approche transversale de la transition énergétique et du développement durable, contribuer à l'attractivité du territoire et à la création de nouvelles activités économiques, et donc d'emplois. La Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole regroupe 45 communes, 400 000 habitants, 1ère Communauté Urbaine de France, hors Ile-de-France.

Contact presse ENGIE :
Tél. France : +33 (0)1 44 22 24 35
Courrier électronique : engiepress@engie.com

ENGIEgroup

Contact presse Saint-Etienne Métropole :
Tél : 04 77 49 98 19
Courrier électronique : jp.chapuis@saint-etienne-metropole

[2] La labellisation « BBC rénovation » correspond au niveau de performance énergétique le plus élevé pour la rénovation. Il a été lancé par l'Etat en 2009. Il est délivré par des organismes certificateurs accrédités.